

Les récupérateurs de plastique et de déchets

Problèmes et préoccupations

Les récupérateurs* constituent la colonne vertébrale du système de recyclage dans de nombreux pays en récupérant, triant et vendant les déchets jetés. Il y a environ 20 millions de récupérateurs de déchets dans le monde qui sont majoritairement des femmes issues de communautés socialement et ethniquement marginalisées. Le plastique comprend environ 20 à 40 %, et dans certaines villes, plus de 50 % des déchets manipulés par les récupérateurs. Par conséquent, ils constituent l'un des groupes professionnels les plus vulnérables susceptibles d'être touchés par le traité mondial sur les plastiques.

Le travail des récupérateurs de déchets est écologiquement durable, économiquement productif et socialement inclusif. Leurs contributions à la collecte et au transport des matières recyclables jouent un rôle essentiel dans la réduction des coûts de gestion des déchets solides municipaux et dans le détournement des matériaux de valeur des sites d'enfouissement. Situés à la base de la pyramide du recyclage du plastique, les récupérateurs sont l'un des acteurs clés du marché mondial du recyclage du plastique, un marché estimé à une valeur de près de 50 milliards de dollars. Leur travail réduit le besoin de matériaux vierges pour la production, préserve les ressources naturelles et l'énergie peu abondantes, réduit la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du climat et maintient nos villes propres.

Néanmoins, les récupérateurs sont souvent invisibles, ont un statut social inférieur, de longues heures de travail avec un travail difficile et risqué, et gagnent des revenus faibles et irréguliers. Ils sont souvent perçus comme sales et criminalisés ou harcelés par les citoyens, la police, les employés municipaux et les marchands de ferraille. Ils n'ont pas accès à l'information, aux services de sécurité sociale, aux finances, aux marchés, à la formation et à la technologie, et reçoivent peu de soutien des gouvernements locaux.

Les récupérateurs sont menacés de déplacement en raison de la concurrence de l'industrie organisée, de la privatisation des contrats de collecte des déchets et du manque d'accès aux déchets causé par les usines d'incinération et autres installations de gestion des déchets. Les municipalités sont réticentes à investir dans des systèmes décentralisés de gestion des déchets qui favorisent l'intégration des récupérateurs de déchets, leur refusant le temps ou la possibilité d'améliorer leurs conditions de travail et de passer à de nouveaux rôles. En omettant de mentionner ou de reconnaître les récupérateurs de déchets, les politiques d'exclusion de la gestion des déchets, y compris **la responsabilité élargie des producteurs (REP)**** déracinent et perturbent l'économie de recyclage informelle robuste et dynamique, créant des systèmes parallèles économiquement inefficaces.

***Les récupérateurs de déchets :** la première Conférence internationale des récupérateurs de déchets en 2008, à Bogota, en Colombie, a adopté le terme "récupérateurs de déchets ('reciclador de base' en espagnol) pour délimiter ces travailleurs afin de favoriser leur organisation et leur mise en réseau, de les différencier des autres acteurs du secteur informel de recyclage (commerçants de ferraille, intermédiaires) et contourner l'utilisation de termes péjoratifs (chiffonniers).

****La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) :** les lois sur la REP visent à rendre les producteurs de plastique et les propriétaires de marques responsable du coût de la gestion des déchets par l'utilisation de différents outils, tels que l'obligation pour les entreprises de gérer les emballages en plastique, l'imposition de frais ou de taxes, ou la mise en place d'incitations pour encourager les entreprises à réduire à terme leur utilisation de plastique dans leurs produits (source : [ELAW](#)).

Recommandations

Le traité mondial sur les plastiques devrait :

- **Reconnaître le rôle primordial que jouent les récupérateurs de déchets** dans la gestion des déchets plastiques et la contribution historique qu'ils ont apportée avant l'introduction des systèmes formels de gestion des déchets.
- **Établir et sécuriser les cadres juridiques et les politiques nécessaires pour améliorer les conditions de travail des récupérateurs de déchets** dans la collecte et la récupération du plastique, et pour les rôles supplémentaires qu'ils jouent dans l'éducation, l'administration et les systèmes de réutilisation et de réparation.
- **Assurer la représentation des récupérateurs de déchets en tant qu'acteurs essentiels** dans une transition juste vers des systèmes et des matériaux plus durables. Cela comprend de meilleures alternatives de collecte, de recyclage et de distribution des produits.
- **Mandater des politiques nationales qui garantissent que les gouvernements locaux reconnaissent et légitiment le travail des récupérateurs de déchets**, avec les approches suivantes :
 - Assurer une participation significative des récupérateurs de déchets dans la conception et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et locaux pour la gestion des déchets plastiques ;
 - Développer des objectifs clairs et mesurables pour l'intégration des récupérateurs de déchets ;
 - Donner la priorité aux récupérateurs de déchets pour la collecte, le recyclage, le tri, l'agrégation, la gestion des installations de récupération des matériaux, le traitement et d'autres contrats de gestion des déchets ;
 - Renforcer le soutien au secteur informel pour garantir des environnements de travail sûrs, la sécurité financière et une transition juste ;
 - Mettre fin à l'utilisation de matériaux contenant ou émettant des substances dangereuses et remplacer le plastique non recyclable par un matériau recyclable et réutilisable ;
 - Tenir les producteurs financièrement responsables du fardeau économique total de la pollution plastique et s'abstenir de créer des systèmes parallèles qui excluent ou concurrencent les récupérateurs de déchets ;
 - Garantir des mécanismes de surveillance et de rapport adéquats pour garantir la conformité et évaluer correctement la valeur financière et environnementale du travail des récupérateurs de déchets ;
 - Veiller à ce que les récupérateurs aient accès aux ressources logistiques nécessaires pour faire leur travail ;
 - Veiller à ce que les récupérateurs reçoivent une rémunération appropriée pour leur travail

Pièges à éviter

- La production continue de plastique problématique et non recyclable, comme le plastique multicouche à usage unique et les sachets, crée une pression supplémentaire sur les systèmes de collecte des déchets - un fardeau qui se traduit souvent par des arrangements et des conditions de travail abusifs pour les récupérateurs de déchets ; les additifs toxiques nuisent également à la santé des récupérateurs qui manipulent les déchets.
- La privatisation des systèmes de gestion des déchets exclut et déplace les récupérateurs.
- Les approches à forte intensité de capital de la gestion des déchets, telles que l'incinération ou la transformation du plastique en carburant, déplacent les récupérateurs de déchets en brûlant des matériaux recyclables.

Lectures complémentaires

- Allen, Cecilia. 2021. "An Inclusive Recovery: The Social, Environmental, & Economic Benefits of Partnering with Informal Recyclers." Global Alliance for Incinerator Alternatives. <https://www.doi.org/10.46556/VPKH5682>
- Global Alliance of Waste Pickers. 2021. "The Global Alliance of Waste Pickers Position on EPR." <https://epr.globalrec.org/position-on-epr>